



Bilan des émissions de Gaz à effet de serre des
unités de la région de gendarmerie du Centre

zone de défense ouest

**groupement de gendarmerie départementale
d'Eure-et-Loir**

Année 2012

Ministère de l'Intérieur

Sommaire

- Sommaire..... 2
- Cadre général..... 4
- 1/ Description de la personne morale concernée..... 5
- 2/ Description des périmètres organisationnels retenus..... 5
 - 2.1/ Les postes d'émissions retenus..... 5
 - 2.2/ Les postes d'émissions exclus du BEGES..... 5
 - 2.3/ Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie..... 5
 - 2.3.1/ Liste des sites inclus dans le BEGES..... 5
 - 2.3.2 / Méthodologie d'élaboration du BEGES..... 6
- 3/ Année de reporting..... 6
 - 3.1/ Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste 7
 - 3.2/ Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en équivalent CO², si la personne morale a choisi de les évaluer (scope 3)..... 8
 - 3.3/ Eléments d'appréciation sur les incertitudes..... 8
- 4/ Diffusion du BEGES..... 8
- 5/ Synthèse des actions envisagées..... 8

Cadre général

Conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, tous les services de l'Etat sont tenus de réaliser, tous les trois ans un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions envisagées afin de réduire leurs émissions.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire et implique les services centraux et déconcentrés.

Le BEGES est un outil qui permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre des différents postes émetteurs d'un site tels que la consommation énergétique, les déplacements, le fret ...

L'objectif est ensuite de définir des actions ayant pour finalité de réduire les émissions afin de répondre à l'objectif national fixé dans la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005 de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cet objectif a été réaffirmé dans la loi Grenelle I.

Par ailleurs, la France s'est engagée sur des objectifs climatiques visant d'ici **2020** à :

- porter à **20 %** la part des renouvelables dans les énergies consommées ;
- améliorer de **20 %** l'efficacité énergétique ;
- réduire de **20 %** les émissions de GES par rapport à 1990.

Les actions à mettre en œuvre s'inscrivent dans une démarche de développement durable à court et moyen terme. Elles viseront à limiter l'impact des activités de l'ensemble des sites sur le réchauffement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

1/ Description de la personne morale concernée

Raison sociale :

Ministère de l'intérieur - Région de gendarmerie du Centre (RGC) – groupement de gendarmerie d'Eure-et-Loire (GGD28).

Adresse :

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE D'EURE-ET-LOIR
QUARTIER GENDARME DUPRE
43, RUE DU MARECHAL LECLERC
28110 LUCE

Description sommaire de l'activité :

Concernant le GGD28, les unités prises en compte dans l'élaboration du BEGES sont les suivantes :

- Le groupement de gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir qui supervise l'ensemble des unités du département d'Eure-et-Loir. Son rôle est de faire appliquer les directives de l'administration centrale (direction générale de la gendarmerie nationale) et de coordonner les missions des unités subordonnées telles que la sécurité publique générale, la prévention et la sécurité routière, la police judiciaire et administrative, l'administration des personnels, la gestion des matériels et des véhicules.
- Les unités élémentaires du département d'Eure-et-Loir sont chargées d'exécuter les directives du GGD28 en matière sécurité publique et d'ordre public, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines, ainsi que sur les voies de communication. Elles contribuent à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations .
- Les escadrons de gendarmerie mobile 42/3 de Lucé et 26/3 de Dreux dont l'emploi est orienté vers l'exécution des missions de sécurité générale en renfort du dispositif territorial des forces de l'ordre.

2/ Description des périmètres organisationnels retenus

2.1/ Les postes d'émissions retenus

Le tableau ci-dessous synthétise les catégories et postes d'émissions retenus :

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions
Emissions directes de GES	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non-incluses dans les postes 1 à 7
Autres émissions indirectes de GES	24	Autres émissions indirectes

2.2/ Les postes d'émissions exclus du BEGES

Pour le département d'Eure-et-Loir, sont exclus du BEGES les postes 1,3,4,5,6 et 7. Aucune émission issue de ce périmètre n'a été recensée lors de l'élaboration du tableur.

2.3/ Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie

2.3.1/ Liste des sites inclus dans le BEGES

Résidences groupement de gendarmerie d'Eure-et-Loir	
LUCE Caserne Dupré 43 Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE	LA LOUPE 54 bis avenue Dunois 28240 LA LOUPE
DREUX caserne De Billy 20 r Sablonnière 28100 DREUX	AUTHON DU PERCHE 3 Rue des Acacias 28330 AUTHON DU PERCHE
CLOYES SUR LE LOIR 23 rue du docteur Teyssier 28220 CLOYES SUR LE LOIR	NOGENT LE ROTROU 53 Rue de Sully 28400 NOGENT LE ROTROU
ANET Rue Hubert Baraine 28260 ANET	MAINTENON 4 Route de Bouglainval 28130 PIERRES
BREZOLLES 7 rue de Senonches 28270 BREZOLLES	CHARTRES 2 Rue Jean Monnet 28000 CHARTRES
SENONCHES Rue de la Pyramide 28250 SENONCHES	ILLIERS COMBRAY 1 Rue du Grand-Clos 28120 ILLIERS COMBRAY
LA FERTE VIDAME 48 rue Delaborde 28340 LA FERTE VIDAME	JANVILLE 17 Avenue du Général de Gaulle 28310 JANVILLE
CHATEAUNEUF EN THYMERAIS 2 rue du général De Gaulle 28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS	VOVES 27 Rue Pierre Curie 28150 VOVES
NOGENT LE ROI 9 route de Dreux 28210 NOGENT LE ROI	THIRON GARDAIS 31 rue des Tilleuls 28480 THIRON GARDAIS
BONNEVAL 136 rue de Chartres 28800 BONNEVAL	SAINT REMY SUR AVRE 21 rue de la Gare 28380 SAINT REMY SUR AVRE
BROU 10 rue de Mottereau 28160 BROU	COURVILLE SUR EURE 2 A rue du Maréchal Juin 28190 COURVILLE SUR EURE
CHATEAUDUN 2 Rue de Vilsain 28200 CHATEAUDUN	HANCHES-EPERON 1 Rue du Bois de Loup 28230 HANCHES
ORGERES EN BEAUCE 11 ter Rue Texier Gallas 28140 ORGERES EN BEAUCE	THIVARS 16, rue creuse 28630 THIVARS

2.3.2 / Méthodologie d'élaboration du BEGES

Pour élaborer le BEGES, les données ont été collectées par le Bureau de l'Immobilier et du Logement (BIL) de la région de gendarmerie du Centre. Ces données comprenaient la consommation de gaz, d'électricité, de fioul domestique et de carburant pour les véhicules.

Pour le gaz, l'électricité et le fioul, les chiffres ont été récupérés à partir de bases de données que le Bureau Budget Administration (BBA) tient à jour dans le cadre du suivi de la consommation d'énergie.

Concernant le carburant, la section mobilité a effectué une extraction du logiciel « Vulc@in » dans le but de fournir les consommations pour l'année 2012.

L'ensemble de ces données ont été regroupées par groupements (départements) afin d'obtenir une vision plus claire du BEGES.

Aucun facteur d'émissions supplémentaire n'a été utilisé en dehors de la Base Carbone[®].

3/ Année de reporting

Année de reporting : 2012

Année de référence (permettant dans le futur de comparer les résultats) : 2012

Année du prochain bilan : 2014

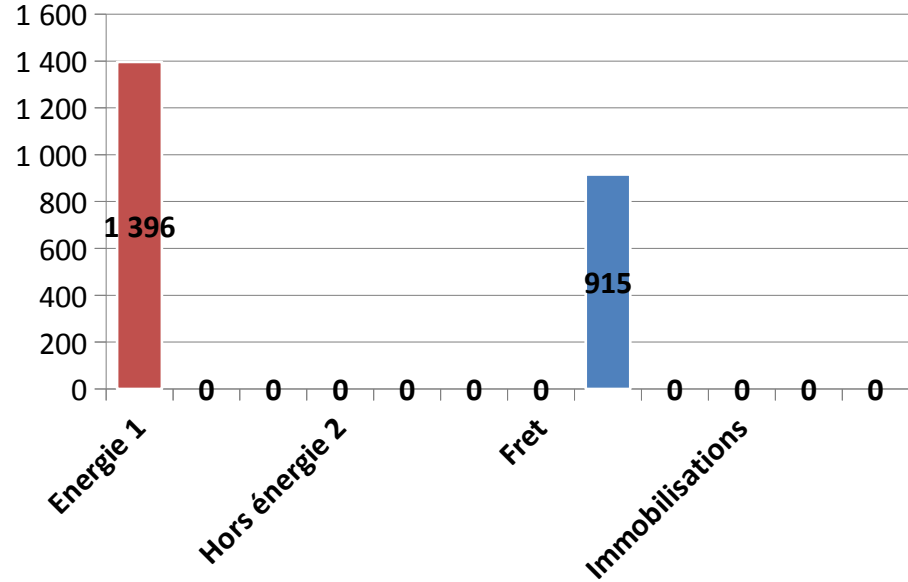
3.1/ Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste

Au cours de l'année 2012, les unités du groupement de gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir ont émis 2275 TCO₂ équivalent .

catégories d'émissions	Postes d'émissions	année de référence (et année du premier bilan)						Total (TCO ₂ e)
		CO ₂ (Tonnes)	CO ₂ b (Tonnes)	CH ₄ (Tonnes)	N ₂ O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Incertitude (TCO ₂ e)	
Emissions directes	1							
	2	722	42				73	729
	3							
	4							
	5							
	Sous total	722	42				73	729
Autres émissions indirectes*	8	166	-42				19	187
	24	1223		2			74	1359
	Sous total	1389	-42	2			93	1546
TOTAL		2111	0	2			166	2275

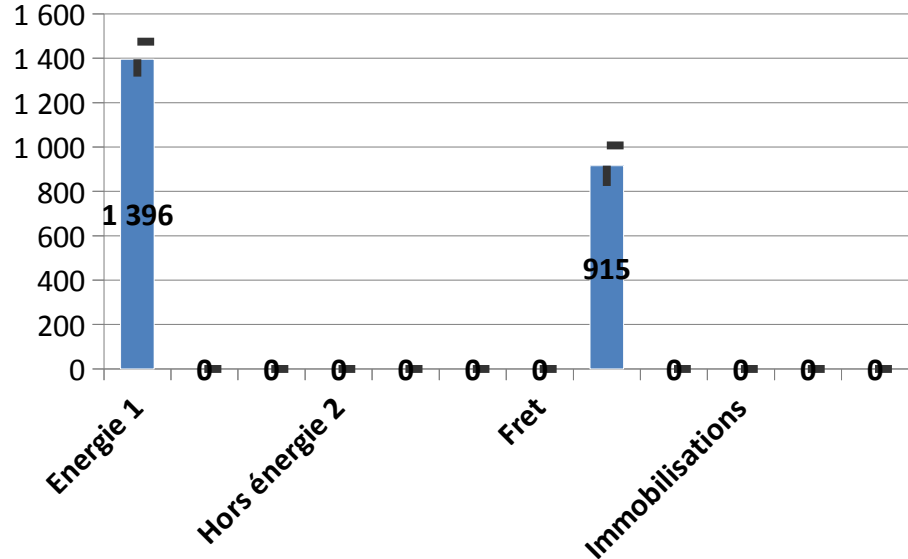
BILAN CARBONE®

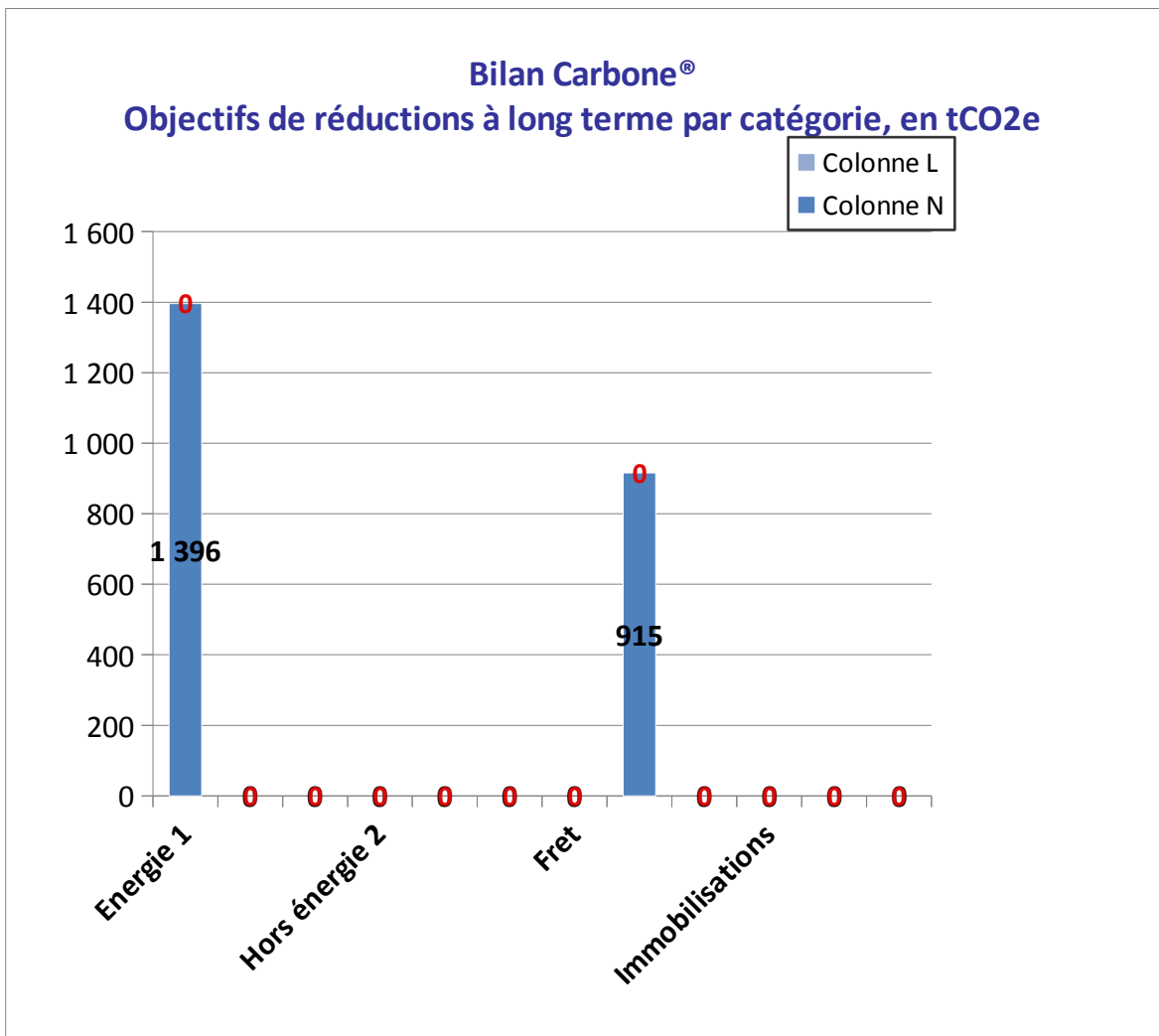
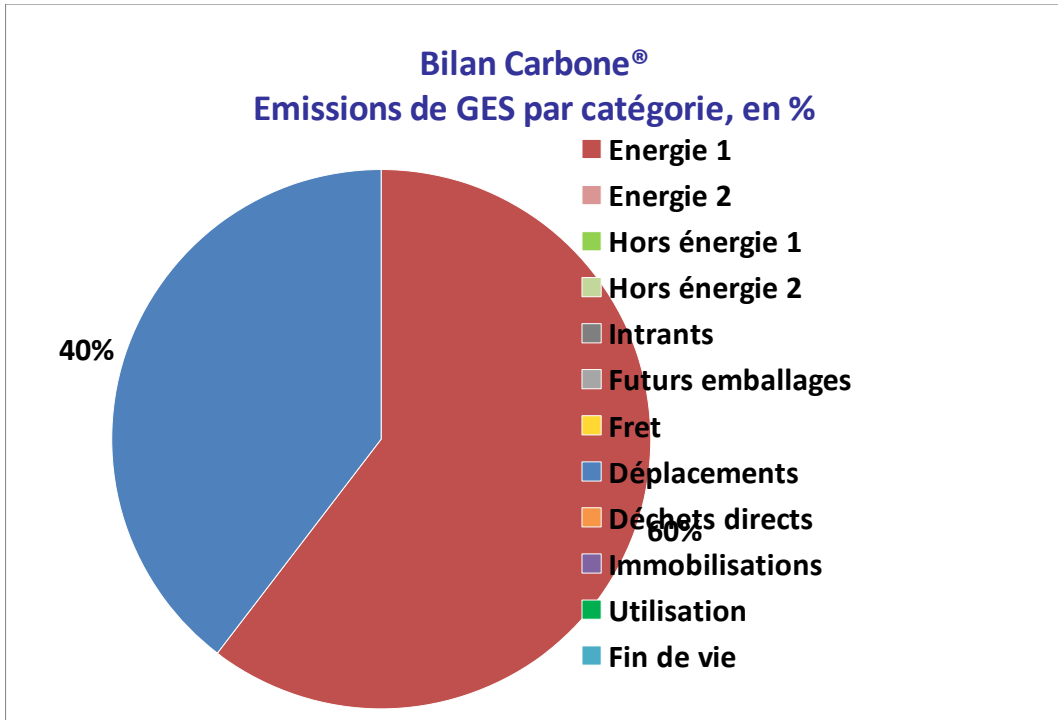
Emissions de GES par catégorie, en tCO2e



Bilan Carbone®

Emissions de GES et incertitudes par catégorie, en tCO2e





3.2/ Eléments d'appréciation sur les incertitudes

Les bases de données dont le BIL s'est servi pour élaborer le BEGES sont alimentés par des factures. Elles fournissent donc des informations exactes.

En conséquence, en dehors de celles appliquées automatiquement par l'outil bilan carbone[®], aucune incertitude n'a été renseignée.

4/ Diffusion du BEGES

Site internet où est diffusé le BEGES :

http://sirpa.gend/intranet-gendarmerie/Site_National/Sites_Regionaux/CENTRE/

Responsable du suivi : Maréchal des logis/chef NEUKE Richard

Fonction : Spécialiste affaires immobilières / BIL région de gendarmerie du Centre

Contact : mail : richard.neuke@gendarmerie.interieur.gouv.fr

téléphone : 02.38.52.50.80

adresse : Région de gendarmerie du Centre

Bureau de l'Immobilier et du Logement

7, boulevard Marie Stuart

45038 – Orléans cedex 1.

5/ Synthèse des actions envisagées

ENERGIE			
ACTION	DESCRIPTION	INDICATEURS	ESTIMATION DE REDUCTION
Suivi annuel de la consommation d'énergie	Identifier les consommations et émissions de CO2 par énergie et par bâtiment	Consommations annuelles (électricité, fioul, gaz)	+/- 5%
	Cibler d'éventuelles sources de surconsommations		
Réduire les consommations	Etablir des diagnostics énergétiques	Diagnostics énergétiques	+/- 5%
	Mise en place d'équipements pour réduire la consommation d'énergie		
	Utiliser les nouvelles énergies, énergies renouvelables		
Sensibiliser les occupants et utilisateurs	Diffuser et mettre en place des documentations « éco-responsables » dans les locaux de service et les communs des logements (halls d'entrée, circulations...)	Nombres d'actions de sensibilisation	+/- 5%
	Effectuer une « journée d'information éco-responsable » semestrielle au sein des unités.		

DEPLACEMENTS			
ACTION	DESCRIPTION	INDICATEURS	ESTIMATION DE REDUCTION
Contrôle du parc	Viser à diminuer le parc des véhicules non-opérationnels (véhicules état-major)	Nombre de véhicules	+/- 5%
	Viser à externaliser le parc des véhicules non-opérationnels		
	Viser à renouveler le parc par des véhicules à faible émission de CO2/km ou par des véhicules hybrides		
Contrôle des déplacements professionnels	Favoriser les dispositifs de visio-conférence	Nombre de déplacements	+/- 5%
	Regrouper les personnels au sein des groupements de gendarmerie pour les déplacements de type « liaison administrative »		
	Employer le réseau ferroviaire pour les déplacements de type stage, cours, formation...		
	Sensibiliser les personnels à l'éco-conduite		
Contrôle des déplacements domicile-travail	Réduire la prise à bail de logements hors caserne afin de regrouper les personnels en caserne et de limiter les trajets domicile-travail	Nombre de logements hors caserne	+/- 5%
	Pour les personnels logés hors caserne : - utiliser les transports en commun - organiser le co-voiturage		
	Sensibiliser les personnels à l'éco-conduite		
	Utiliser les nouvelles énergies, énergies renouvelables		